

ARRETE n° AP 2025/31

Objet : portant modification de la composition du comité social territorial placé auprès de la Métropole du Grand Paris

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 252-8,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération BM2022/03/21/13 du 21 mars 2022 portant création du comité social territorial et fixation du nombre de représentants du personnel,

Vu le procès-verbal établi par l'autorité territoriale de la Métropole du Grand Paris répartissant les sièges au comité social territorial entre les organisations syndicales au vu des résultats aux élections des représentants du personnel,

Vu les arrêtés n° AP/2023/15 du 12 janvier 2023, n° AP/2023/452 du 14 novembre 2023, n° AP/2025/07 du 13 janvier 2025, portant composition du comité social territorial placé auprès de la Métropole du Grand Paris,

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de l'établissement public, les représentants de l'établissement relevant du comité social territorial,

Considérant que les représentants de l'établissement, choisis parmi les agents, sont remplacés lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions par suite d'une démission, de mise en congé de longue maladie ou de longue durée, de mise en disponibilité ou de toute autre cause que l'avancement ou lorsqu'ils n'exercent plus leurs fonctions dans le ressort territorial du comité social territorial,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Laurent MYNARD, représentant du personnel, qui a quitté ses fonctions le 05 décembre 2024,

ARRETE

Article 1 : A compter du 03 février 2025, Monsieur Antoine TRANCHANT est désigné en tant que représentant du personnel titulaire.

Ainsi, la liste des membres du collège des représentants du personnel est arrêtée comme suit :

- Représentants titulaires :
 - Madame Florence LOUETTE,
 - Madame Marie SPENDEL,
 - Monsieur Antoine TRANCHANT

- Représentants suppléants :
 - Madame Agathe FOURQUET,
 - Monsieur Nicolas ROLLAND

Article 3 : La liste des membres du collège des représentants de l'établissement demeure inchangée.

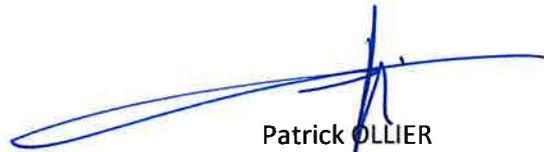
Article 4 : Dans les deux mois suivants sa publication, cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Paris : 7 rue de Jouy – 75004 PARIS.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Président de la Métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié aux intéressés.

Fait à Paris, le 4 février 2025

Le Président de la Métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre,
Maire de Rueil-Malmaison

